

FICHE

Proposition de bilan pré-thérapeutique avant initiation de l'omalizumab dans l'urticaire chronique spontanée

Document élaboré et relu par le bureau du GUS, groupe thématique de la SFD : Frédéric Augey, Antoine Badaoui, Aurélie Du-Thanh, Angèle Soria, Florence Tétart (novembre 2023)

A ce jour, l'omalizumab est la seule biothérapie ayant l'autorisation de mise sur le marché dans l'urticaire chronique spontanée de l'adulte et de l'adolescent à partir de 12 ans, en cas de réponse inadéquate aux antihistaminiques anti-H1 de 2^{ème} génération. Les urticaires chroniques inductibles (dermographisme, urticaire cholinergique, au froid, etc.) ne sont pas concernées par cette AMM.

Interrogatoire

- Comorbidités atopiques (asthme, rhinite et conjonctivite allergique, allergies alimentaires)
- Antécédents d'anaphylaxie,
- Mode de vie, voyages et séjours en zone d'endémie de parasitoses notamment helminthiases (compte-tenu du rôle des IgE dans la défense anti-parasitaire),
- Antécédents de cancer solide et hémopathie,
- Grossesse en cours ou désir de grossesse chez la femme,
- Vérification/mise à jour du statut vaccinal par le médecin traitant

Examen clinique

- Recherche de signes pouvant évoquer un diagnostic différentiel de l'urticaire chronique spontanée (liste non exhaustive) : la vascularite pseudo-urticarienne, l'urticaire pigmentaire (mastocytose), l'angioœdème à bradykinine, les maladies auto-inflammatoires.
- Même si les données de tolérance des biothérapies ciblant les IgE ne montrent pas d'augmentation du risque de cancer, il paraît raisonnable de rechercher des signes pouvant évoquer une pathologie cancéreuse avant toute instauration de traitement systémique, à adapter en fonction de l'âge et des facteurs de risque du patient.

Examens complémentaires

Conformément aux RCP de l'omalizumab, aucun examen complémentaire n'est indispensable avant la mise en route de l'omalizumab, mais le bilan biologique suivant est en général réalisé lors du bilan de l'urticaire chronique spontanée résistante aux antihistaminiques anti-H1 de 2^{ème} génération : hémogramme avec formule sanguine, C-réactive protéine, optionnellement anticorps anti-thyroperoxydase.

Peuvent être également conseillés avant instauration de l'omalizumab chez un patient présentant une urticaire chronique spontanée :

- Une consultation avec un pneumologue si argument en faveur d'un asthme non diagnostiqué ou non contrôlé
- Une consultation spécialisée en allergologie si argument en faveur d'une allergie alimentaire ou médicamenteuse
- Dépistage d'une parasitose à l'interrogatoire +/- examens paracliniques